Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260930-04_20260928-DE

Département des Côtes-d'Armor **République Française**
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Emmanuelle DAIGRE, première adjointe** **Patrick PICARD, deuxième adjoint** **Marion REGLER, troisième adjointe** **Juliette PRIGENT, conseillère** **Philippe GOBYN, conseiller** **Dominique SICHER, conseiller** **Virginie GOMBAULT, conseillère** **Charlie DELAMARE, conseiller** **Stéphane ANDRÉ, conseiller** **Antoine TARTAULT, conseiller**
Secrétaire de séance :	**Emmanuelle DAIGRE**

4. PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT – RESTRUCTURATION DE L'IMMEUBLE LES ROCS

Le maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de restructuration de l'immeuble Les Rocs : le calendrier de travaux mis à jour en septembre 2026 porte une réception des ouvrages à la mi-avril 2027 et le plan de financement mis à jour également en septembre 2026.

Le maire indique que des travaux modificatifs en cours représentent une hausse de 9% par rapport au marché de travaux initial. Il indique que le montant des dépenses d'études a également évolué à la hausse. Il précise que les rémunérations des maîtrises d'œuvre, du contrôle technique et de la mission SPS seront revues en raison de la prolongation de chantier.

Le maire indique que le montant global du projet a augmenté de 19% depuis le premier plan de financement :

- 2023 : montant du préprojet 3 318 000 €
- 2024 : montant de l'avant-projet définitif 3 428 000 €
- 2025 : montant après attribution du marché de travaux 3 780 000 €
- 2026 : montant réactualisé 3 953 000 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260930-04_20260928-DE

Il présente le plan de financement réactualisé :

Restructuration de l'immeuble Les Rocs - Plan de financement HT
Répartition des coûts par projets

Projets	Surface m²	% de surface totale	Prix d'achat + frais notaire	Coûts études AMO/MOE/CT/SPS	Coût études complémentaires	Coûts travaux	Total dépenses HT
Projet global	955	100%	1 637 729,05 €	258 946,52 €	43 804,02 €	2 012 484,63 €	3 952 964,22 €
Mairie	270	32%	524 073,30 €	82 862,89 €	14 017,29 €	643 995,08 €	1 264 948,55 €
Logements pour actifs	400	42%	687 846,20 €	108 757,54 €	18 397,69 €	845 243,54 €	1 660 244,97 €
Logements pour saisonniers	135	14%	229 282,07 €	36 252,51 €	6 132,56 €	281 747,85 €	553 414,99 €
Espace coworking	80	8%	131 018,32 €	20 715,72 €	3 504,32 €	160 998,77 €	316 237,14 €
Maison de la petite enfance	40	4%	65 509,16 €	10 357,86 €	1 752,16 €	80 499,39 €	158 118,57 €
Total	**925**	**100%**	**1 637 729,05 €**	**258 946,52 €**	**43 804,02 €**	**2 012 484,63 €**	**3 952 964,22 €**

Restructuration de l'immeuble Les Rocs - Plan de financement HT
Subventions et autofinancement

DETR 2025	DSIL 2025	FNADT	Région	Département	Total subventions	Taux de subvt	Total financement propre	Total financement HT
Etat		CPER		CDT				
100 000,00 €	100 000,00 €				200 000,00 €	16%	1 064 948,55 €	1 264 948,55 €
		200 000,00 €	150 000,00 €		350 000,00 €	21%	1 310 244,97 €	1 660 244,97 €
		112 000,00 €	112 000,00 €		224 000,00 €	40%	329 414,99 €	553 414,99 €
		80 000,00 €	80 000,00 €		160 000,00 €	51%	156 237,14 €	316 237,14 €
			50 000,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €	51%	78 118,57 €	158 118,57 €
100 000,00 €	**100 000,00 €**	**392 000,00 €**	**392 000,00 €**	**30 000,00 €**	**1 014 000,00 €**	**26%**	**2 938 964,22 €**	**3 952 964,22 €**

Le maire indique qu'il était prévu au budget primitif 2026 de recourir à l'emprunt afin de couvrir les dépenses de travaux. Il indique qu'au vu des modifications de calendriers de réalisation il ne sera pas nécessaire de faire appel à l'emprunt mais que la section d'investissement du budget principal, et uniquement la section d'investissement, sera en déficit en fin d'exercice. Les dépenses correspondantes seront assurées par la trésorerie disponible de la commune.

Le maire informe le conseil municipal que l'article L1612-14 du code général des collectivités territoriales prévoit une procédure en cas de déficit excessif du CFU « lorsque l'approbation des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260930-04_20260928-DE

vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal au supérieur à 10% des recettes de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants ». Il précise que le résultat cumulé des deux sections, fonctionnement et investissement, n'entrera pas dans une telle procédure.

Il indique que le déficit sera reporté sur l'exercice 2027. Les recettes de subventions notifiées en 2026 mais non perçues en fin d'exercice seront également inscrites en « reste à réaliser recettes » sur l'exercice 2027.

Le conseil municipal prend acte du plan de financement du projet de restructuration de l'immeuble Les Rocs.

A ILE DE BREHAT, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Emmanuelle DAIGRE

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)